

Décentralisation

M. Knowles: Deux!

M. Lapointe: Et deux députés néo-démocrates.

M. Baker (Nepean-Carleton): ... que pendant un certain temps, il n'y a pas eu au sein de la Commission de la Capitale nationale de représentant des gouvernements locaux, des porte-parole de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton d'une part et de la Communauté régionale de l'Outaouais d'autre part. Dans ce contexte, ils pourraient alors communiquer et s'entendre au niveau des politiques, niveau où l'on crée des tempêtes dans un verre d'eau avant de s'éclabousser à qui mieux mieux. En l'occurrence, la tempête existait déjà et elle avait déjà fait ses ravages avant même qu'il y ait vraiment eu consultation. J'espère que le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) considérera le débat sur le présent bill comme un tremplin important pour régler la question des relations entre les deux niveaux de gouvernement.

Je ne suis pas le seul à vitupérer et à m'inquiéter de la manière dont le gouvernement actuel a procédé. Certains députés dont je respecte l'opinion, estiment que le programme de décentralisation dans lequel s'est lancé le gouvernement libéral est une bonne chose. Je tiens à ce que cela soit bien clair. En principe, la décentralisation est fort louable. Toutefois, ce qui s'est passé, c'est que cette décentralisation a eu lieu en même temps qu'un déménagement massif à l'intérieur de la région de la Capitale nationale, vers Hull.

C'est le manque de consultation, d'une part, et le fait que ces deux programmes se déroulaient de façon parallèle, qui ont provoqué un amoncellement de problèmes. Je ne suis pas le seul à me préoccuper de cette question. J'ai en main un rapport présenté aux électeurs d'Ottawa-Ouest par l'actuel Orateur adjoint de la Chambre des communes, le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis). C'est son bulletin aux électeurs n° 8, daté de janvier 1977. Vous vous rappellerez, compte tenu de la situation géographique de votre circonscription, monsieur l'Orateur que cette question soulevait des inquiétudes, même dans votre région. Voici ce qu'il disait dans ce bulletin:

En sa qualité d'employeur, le gouvernement du Canada a le droit de décider où les divers secteurs de la Fonction publique exerceront leurs activités. S'il décide de déménager le ministère des Pêches sur la côte est ou ouest, peu de gens, je crois, s'y opposeraient. S'il décide de déménager certains services, comme la Monnaie, en vue de rapprocher l'administration du peuple, je pense que la plupart de nous l'acceptons. Si le gouvernement décide que cette politique est un moyen indispensable pour réaliser l'unité nationale et faire sentir la présence fédérale dans les dix provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, je pense que la majorité des électeurs d'Ottawa-Ouest l'accepteraient sans hésitation.

Je pense qu'ils l'accepteraient si on leur en faisait la preuve. Mais la difficulté vient du fait qu'on n'a jamais démontré le bien-fondé de cette façon d'agir. Cela est sans importance. Il poursuit en disant:

Il se crée toutefois un problème lorsque le gouvernement décide de décentraliser les services en même temps qu'il entreprend de déménager plusieurs ministères à Hull. Les deux questions les plus importantes alors sont le moment choisi pour effectuer ces déménagements et les mesures de coordination prises en vue de réduire le plus possible les répercussions néfastes qu'ils peuvent avoir sur les habitants d'Ottawa.

Et où est la coordination dans tout cela? Il n'y en a pratiquement pas. Par conséquent, l'effet de cette décision se fait encore vivement ressentir de ce côté-ci de la rivière des Outaouais, dans cette partie-ci de la capitale nationale. Je conseille aux députés qui veulent se rendre compte de la situation personnellement d'emprunter un beau matin la rue Kent pour venir à la Chambre des communes, avec le ministre

des Travaux publics qui est à la Chambre. Ils n'ont qu'à regarder les enseignes pour voir qu'il y a parfois deux ou trois étages complets à louer dans les édifices à bureaux. Parlez aux dentistes, aux restaurateurs et aux autres commerçants qui ont loué des salles dans les édifices publics en espérant que la relocalisation n'aurait pas lieu ou qu'alors, elle se ferait d'une manière relativement sensée. Cela frappe l'œil.

● (1750)

Descendez la rue Sparks comme je l'ai fait aujourd'hui, cette rue commerciale la plus chic de la capitale nationale, et comptez les magasins vidés de leur boutique. Tous ces établissements, dont certains y étaient depuis des années, ont décidé d'aller s'implanter ailleurs. Il y a peut-être d'autres facteurs qui ont joué, mais je dis au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove), sans le prendre à partie personnellement parce qu'il n'était pas à la tête du ministère quand cela s'est fait, que l'absence de planification et l'absence de prévoyance ont certainement joué dans le départ de ces établissements. Cela nous amène à nous inquiéter pour l'avenir de la rue Sparks et celui de la rue Bank.

Je ne représente ni l'une ni l'autre de ces rues, mais dans une zone commerçante, et surtout dans ce genre de petit commerce, chaque caillou qu'on laisse tomber dans l'étang de la vie commerçante engendre des ondes qui se propagent et touchent tout le monde à la ronde. Je pense que les fautes de planification ont beaucoup nui à la région de la capitale nationale, et j'ai l'intention d'aborder d'autres points pendant que le ministre est à la Chambre.

Si les députés en veulent d'autres exemples, qu'ils parlent aux membres des carrières libérales. Je ne parle pas des avocats qui attirent des gens de partout. Je pense aux dentistes, aux médecins et autres qui cherchent à se créer une clientèle. Tous ceux-là dont j'ai parlé, les restaurateurs et autres, sont des petits hommes d'affaires qui souffrent non pas des transferts à Hull mais d'un déménagement mal conçu, d'un déménagement qui s'est fait à une rapidité inouïe, d'une façon imprévue que rien ne pouvait laisser prévoir dans ce que le gouvernement au pouvoir avait dit.

Voilà ce qui a frappé la région, et ce qui m'amène à parler du bill. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons examiné le plan de décentralisation, et tout spécialement les transferts. Nous l'avons examiné du point de vue de divers critères tels l'aptitude à assurer les missions, à assurer un minimum d'efficacité administrative dans le fonctionnement des services de l'État et la desserte du public. En gros, nous avons décidé que certains projets devaient s'exécuter mais qu'il fallait en interrompre 19. Je crois que c'est bien le nombre. Quand nous formions le gouvernement, on nous avait prévenus que les projets auxquels nous avions décidé de mettre un terme—et certains que nous avons laissé suivre leur cours car ils étaient déjà bien avancés—n'avaient qu'une justification politique; le député de Peterborough (M. Domm) a parlé «d'assiette au beurre»; mais pour ce qui est des services à rendre aux Canadiens, ce dont il faut tenir compte, particulièrement en période d'austérité, ou nous avait dit que ce genre de services ne pouvait pas être assuré dans les nouvelles régions. Ce critère doit naturellement s'appliquer non seulement pour ce qui est des régions où s'installent les organismes du gouvernement, mais également pour ce qui est de l'efficacité globale des services assurés à la population canadienne.